



Anse informations

Lettre d'information municipale

numéro 290 – Mai 2020

SITE INTERNET
www.mairie-anse.fr

Editorial du Maire

Chers Ansois, chers Ansois,

La période que nous vivons ensemble est sans précédent.

Partagés entre la peur de l'inconnu et la volonté de faire pour le mieux, nous sommes à Anse à la fois respectueux des consignes de confinement et de gestes de barrière sanitaire, et à la fois solidaires et volontaires. Le Maire que je suis est fier de sa Commune.

Je voudrais en premier lieu remercier ceux qui « assurent » pour nous en ces moments difficiles : les soignants et tous ceux qui travaillent dans les établissements de soins, avec une pensée toute particulière pour les agents de nos maisons de retraite et foyers d'handicapés de la Commune.

Je voudrais soutenir le personnel communal, qui démontre avec modestie depuis plusieurs semaines son professionnalisme et son sens du service public, au service quotidien de chacun d'entre nous : dans les écoles pour garder, en lien avec les enseignants, les enfants des soignants, au service administratif, au service propreté, au service sécurité etc...

Je voudrais aussi souligner la présence indispensable et, qui plus est souriante et amicale, de nos commerçants, petits commerces comme supermarchés, qui nous permettent de vivre au mieux ce confinement.

Merci aussi à mes collègues élus qui me soutiennent chaque jour, et qui sont attentifs à tous les besoins de la Commune.

Merci aux nombreux Ansois qui se sont spontanément proposés comme bénévoles. Nous leur redisons que la

première action est d'être vigilant à son voisinage, aux personnes fragiles, âgées et isolées.

Sur la cinquantaine de personnes que nous suivons au niveau municipal, près de la moitié nous ont dit être bien entourés : Merci à vous.

Alors oui, le confinement n'est pas encore totalement fini, et le déconfinement va demander encore beaucoup de sérieux et de sacrifices.

Je vous espère néanmoins confiants et plein de volonté !

Je vous assure qu'une fois cette période exceptionnelle passée, nous referons ensemble en sorte de redonner à notre Commune une joie de vivre, une richesse associative, une expression culturelle, un rayonnement sportif, une fraternité et une convivialité qui nous manquent tant aujourd'hui.

Nous soutiendrons nos viticulteurs, nos commerces, les restaurants comme les coiffeurs, nos entreprises pour que l'économie ne s'effondre pas.

Mais d'ici là, protégez-vous, toujours et encore.

Et surtout, puisque rien ne sera plus tout à fait comme avant, lorsque nous revivrons librement, n'hésitez pas, quand vous reverrez tous ceux qui vous manquent aujourd'hui, de leur dire que vous les aimez...

Avec toute mon affection

Daniel Pomeret,
Maire de Anse,
Conseiller départemental du Rhône.

Suivi des personnes isolées et fragiles

La Commune a activé depuis le début du confinement le plan dit « canicule ».

Ce sont 48 personnes qui sont suivies dont 25 quotidiennement. Les 23 autres nous ayant signalé avoir de la famille ou voisins attentifs à proximité. Chaque jour, l'équipe de l'accueil de la Mairie est mobilisée afin de téléphoner à ces populations vulnérables et notamment de prendre de leur nouvelle. L'ensemble des personnes inscrites au fichier des personnes vulnérables sera appelé tout au long de cette crise sanitaire, ainsi

que toutes celles qui le souhaitent : numéro d'urgence ☎ 07.76.03 56.03

Des aides à domicile sont mises en place grâce au CCAS (Comité d'Action Sociale de la Mairie) pour assurer des missions essentielles (courses, aller à la pharmacie pour des personnes malades ne pouvant plus se déplacer), avec toutes les précautions possibles pour assurer leur sécurité.

N'oubliez pas que l'entraide de voisinage, surtout pour faire les courses des personnes les plus âgées, est à privilégier si vous voulez aider ...

Les actions communales et les agents municipaux

☞ La commune avait en stock quelques dizaines de masques. Suite à l'appel urgent des services de soins face à la pénurie, dès mi-mars Monsieur le Maire a

décidé de remettre 200 masques au service d'urgence hospitalière de Villefranche-sur-Saône, 50 au cabinet médical de Brianne à Anse, 50 à l'EPHAD Michel-Lamy et

50 au service de soins à domicile SSIAD Anse de l'ADMR. Cela a permis d'aider à attendre les dotations d'Etat.

Depuis le confinement, Les accueils physiques (Mairie) sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h pour une permanence état civile uniquement (décès, naissance, mariage). Un numéro d'urgence a été mis à disposition ☎ 07.76.03 56.03

Les services municipaux ont été réorganisés. Ainsi, des agents travaillent de leur domicile en télétravail,

d'autres sont en poste pour assurer la continuité du service public. Tous restent mobilisables à tout moment pour répondre aux besoins de la collectivité et de la population. Des équipes d'astreintes sont organisées afin de répondre aux urgences. Les Atsem, agents de garderie, cantine et entretien des locaux sont mobilisés dans les écoles réquisitionnées.

La police municipale reste évidemment en fonction sur le terrain.

Comment réduire ses déchets en période de confinement

En raison des circonstances sanitaires, le service de collecte des ordures ménagères et du tri fait le maximum pour assurer le service. En cas de service dégradé, du fait de la fermeture du centre de tri ou du personnel en arrêt, la collectivité priorisera la collecte des ordures ménagères et celle-ci sera probablement amenée à en réduire la fréquence.

Dans ce cadre, il est souhaitable dès maintenant de limiter la production de déchets. Vous trouverez ci-dessous quelques conseils pratiques destinés à réduire le volume de déchets présentés à la collecte.

Attention : Objets encombrants : les déchetteries, fermées depuis le 16 mars, vont rouvrir prochainement : il est nécessaire de stocker les objets encombrants en attendant et de ne pas constituer de décharges sauvages

Installer/fabriquer/utiliser un composteur : vous pouvez y déposer, épluchures de fruits et de légumes, restes de repas (uniquement légumes), marc de café, filtres, essuie tout, carton marrons découpés... . Ne pas y mettre des déchets d'origines animales (viande, poisson...), laitage... . A défaut, vous pouvez très bien le faire en tas directement sur la terre.

Déchets verts de jardin : limiter les tontes sur les espaces les moins utilisés et laisser les déchets produits sur place. Si vous disposez d'un broyeur, pensez à faire du broyat, qui pourra être très utile au pied de vos plantations ou dans votre composteur.

Réduction des emballages : n'hésitez pas à acheter un vrac ou en emballage réduit afin de limiter au maximum les emballages. Si vous avez des bouteilles ou des Tétra Pak, pensez à les compacter, sans les imbriquer. **Limiter le gaspillage alimentaire** : penser à congeler et à cuisiner les restes.

Poubelles et conteneurs tri : En cas de service dégradé, ces deux contenants ne seront plus collectés. Ainsi il sera nécessaire de stocker chez vous l'ensemble de vos déchets recyclables dans des contenants intermédiaires. **Attention : les bornes à vêtements ne sont plus collectées, merci de ne pas déposer vos sacs à côté.**

Plus d'informations Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées ☎ 04.74.67.95.02 (service environnement) 🌐 www.cc-pierresdorees.com

Des nouvelles de nos maisons de retraite Michel-Lamy

Les deux EHPAD de la commune ont dû fermer leurs portes au public du fait des mesures de confinement et de la vulnérabilité des résidents. A ce jour, il n'y a pas de cas avérés ni de soucis sur le plan sanitaire. En prévention, les résidents ne sont plus regroupés et les repas sont servis en chambre.

Les animatrices continuent à réaliser des animations en petits groupes et, quand le temps le permet, le personnel installe les résidents, toujours en petits groupes, sur les terrasses respectives de chaque site.

Sur le Château de Messimieux, chaque chambre est équipée de téléphone pour joindre les familles et de télévision.

Sur les Hauts de Brianne, le téléphone et les télévisions sont privés : deux téléphones portables ont donc été commandés afin de permettre aux résidents

sans téléphone de pouvoir communiquer avec leurs proches.

Sur chaque site, La Région AURA et le Département du Rhône ont mis à disposition un matériel permettant une communication phonique et visuelle entre les résidents et leurs proches très apprécié des familles et des résidents.

Depuis le 20 avril, les résidents peuvent rencontrer sans contact physique deux personnes de leur famille. Les familles peuvent également communiquer par mail à l'adresse suivante contact@ehpad-michellamy.fr

Les secrétariats de chaque site fonctionnent et sont à la disposition des familles qui souhaitent avoir des renseignements de 8 h 30 à 17 h 30.

Vie à Anse pendant le confinement

Alors que l'épidémie de coronavirus nous oblige tous au confinement, la Municipalité souhaite garder un témoignage collectif de ces moments historiques, inédits et exceptionnels. Continuer à faire du sport chez soi, de s'accorder des moments de pause lorsque l'on télétravaille ou profiter des bons moments en famille, saisir des activités ou des situations, parfois même humoristiques sont autant de moments de vie que vous pouvez capter. C'est aussi une façon de montrer ce que l'on a pu vivre tout en étant confiné.

La commune de Anse vous invite donc à vous prendre en photo, ou prendre des situations ou des paysages insolites liés au confinement. Laissez libre court à votre créativité. Les photos les plus jolies, originales, ou représentatives de la vie quotidienne paraîtront dans le prochain Anse Images. Envoyez les par mail à valbaret@mairie-anse.fr en précisant « projet confinement », avant le 11 mai 2020. Merci. Et n'oubliez pas : restez chez vous !

Élimination des déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés par le Coronavirus

➔ Chez les personnes malades ou susceptibles d'être infectées maintenues à domicile Informations et recommandations sur le Coronavirus – Covid-19 L'élimination des déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés par le Coronavirus (masques, mouchoirs à usage unique et bandeaux pour le nettoyage des surfaces des habitations) chez les personnes malades ou susceptibles d'être infectées incombe aux particuliers.

➔ Comment procéder pour leur élimination ? Vous êtes malade ou susceptible d'être infecté(e) et maintenu(e) à domicile. Pour aider à lutter efficacement contre la pandémie de maladie à Coronavirus, vous devez respecter les règles suivantes :

- Munissez-vous d'un sac plastique pour ordures ménagères, que vous réservez à ces déchets ;
- Gardez ce sac dans la pièce où vous résidez ;
- Le sac doit être opaque et disposer d'un système de fermeture fonctionnel (liens traditionnels ou liens coulissants) et d'un volume adapté (30 litres au maximum) ;

→ Jetez les masques, mouchoirs à usage unique et bandeaux de nettoyage des surfaces usagés dans ce sac dédié (pas de mélange avec les autres ordures ménagères) ;

→ Fermez le sac lorsqu'il est presque plein et placez-le dans un deuxième sac plastique pour ordures ménagères répondant aux mêmes caractéristiques, que vous pouvez alors fermer ;

→ Stockez ce double sac de déchets contaminés à votre domicile durant 24 heures. Le respect de ce délai permet de réduire fortement la viabilité du virus sur des matières poreuses ;

→ Passé ce délai de 24 heures, vous pouvez alors éliminer le double sac avec les ordures ménagères ; → Vous devez appliquer cette procédure jusqu'à la fin de vos symptômes respiratoires. ATTENTION : ces déchets ne doivent pas être éliminés avec les déchets recyclables (emballages, verre, végétaux, ...)

➔ **si les déchets sont générés dans le cadre d'un acte de soin**, ils doivent être éliminés par le professionnel qui a prodigué le soin.

Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves ... Brèves

Gestes barrières

- 1 : **PRÉVENTION** : Restez chez vous
- 2 : **MAINS** : Lavez très régulièrement les mains
- 3 : **COUDE** : Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir (à usage unique et jeter le)
- 4 : **VISAGE** : Évitez de le toucher
- 5 : **DISTANCES** : Gardez-les, saluez sans serrer la main et les embrassades

Attestation de déplacement dérogatoire

Le confinement est prolongé jusqu'au 11 mai. Les déplacements pour raison professionnelle, pour achat de fournitures de premières nécessités, pour rendez-vous médical, pour motif familial impérieux, pour déplacement bref dans la limite d'une heure, lié à l'activité physique ou à la promenade d'animaux de compagnies, pour convocation judiciaire ou administrative, pour mission d'intérêt général sont autorisés munis de l'attestation de déplacement dérogatoire et d'un document d'identité.

Commande de masques

La Municipalité vient de commander plusieurs milliers de masques (masques C Air cat 2, masque certifié non sanitaire) dont la livraison est prévue mi-mai pour toutes et tous les Ansois.e.s. Ils seront distribués gratuitement. Les modalités vous en seront précisées dès qu'ils seront disponibles.

Marché du vendredi matin

Sur demande du Maire, l'arrêté préfectoral autorise par dérogation le maintien du marché du vendredi matin. Les marchés doivent continuer à se tenir mais uniquement pour les produits de premières nécessités, c'est-à-dire les denrées alimentaires et à condition de respecter un espacement entre les étals, respectant les mesures barrières. La Police Municipale se charge de faire respecter ces règles. Merci aux producteurs de respecter les consignes. Merci aux clients de respecter les distances de sécurité.

Message de la gendarmerie

Confinement et violences intrafamiliales. Les risques de violences intrafamiliales augmentent avec la promiscuité, l'anxiété, l'isolement.

La gendarmerie protège les victimes ☎ 17. Le pharmacien peut appeler le ☎ 17 en cas d'urgence. Différentes associations d'aide aux victimes se mobilisent :

☎ 3919 : violences femmes info

☎ 119 : enfance en danger

☎ 116 006 Aide aux victimes


☎ 115 : hébergement d'urgence

☎ 112 : numéro européen d'alerte

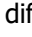
☎ 114 : appel d'urgence pour sourds et malentendants

Le témoignage du voisinage peut tout changer.


Plus d'infos sur le site du gouvernement

 www.gouvernement.fr/info-coronavirus

La Médiathèque Albert-Gardoni en mai

La médiathèque reste fermée. Retrouvez les newsletters diffusées aux abonnées présentant des lectures à voix haute, des activités, des suggestions pour les enfants. Retrouvez aussi, un accès aux services numériques de la médiathèque et d'autres propositions en cette période difficile pour chacun  mediatheque.mairie-anse.fr et sur le diaporama. Prenez soin de vous.

Séqu'anse culturelle communique


Suite aux directives officielles du gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19, le spectacle du 16 mai 2020 n'aura pas lieu. Les démarches à suivre seront communiquées ultérieurement. Merci de votre compréhension. Plus d'informations dans les jours et semaines à venir sur  <https://service-culturel-anse.mapado.com>.

Garde des enfants de personnels soignants

La crèche d'Anse est réquisitionnée par le Préfet pour accueillir exclusivement les enfants de moins de 4 ans des personnels soignants. Les parents concernés peuvent prendre contact avec la crèche de Anse au

☎ 04.74.09.47.35 pour organiser l'accueil de leur enfant. Les parents devront obligatoirement justifier de leur activité professionnelle : bulletin de salaire, certificat de l'employeur, courrier de réquisition, adresse : 100 rue Pasteur – Anse

8 mai : Bleuets de France

Les cérémonies commémoratives du 8 mai sont annulées. La collecte pour les bleuets de France n'aura donc pas lieu. Pourtant les ressortissants âgés de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et principalement ceux résidant dans les EHPAD ont plus que jamais besoin de l'aide de l'Œuvre nationale du Bleuets de France. Aussi une cagnotte a été lancée en ligne sur le site internet du Bleuets  <https://www.onac-vg.fr/nos-projets/covid-19-soutenir-les-residents-des-ehpad> afin d'apporter une aide matérielle concrète pour lutter contre l'isolement de nos anciens.

Collecte des ordures ménagères

- **Collecte des ordures ménagères** : les mardis 5 – 12 – 19 et 26 mai et les vendredis 1 (travail jour férié) – 8 (travail jour férié) - 15 – 22 et 29 mai
- **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les lundis 11 et 25 mai et pour Hameau de Graves sur Anse le mercredi 6 et 20 mai.

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter ☎ 04.74.62.15.15.

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

- du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- le samedi de 12 h à minuit
- le dimanche de 8 h à minuit

En dehors de ces horaires, appeler le 15.


Pharmaciens de garde

Contactez le service Résogardes au ☎ 32 37

Infos jeunes

■ **C.M.P. (Centre Médico Psychologique) adulte** – 278 rue de l'Ancienne Distillerie - Gleizé ☎ 04.74.68.06.69. **Pédo-psychiatrie** – 2 rue du Père Ogier ☎ 04.74.09.96.80

■ **Centre de Planification et d'Éducation Familiale** – 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84

La Maison des Ados : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00  contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

■ **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

Permanence en Mairie

- Conciliateur de justice : deux mardis par mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous ☎ 04.74.67.03.84
- Permanence UFC Que Choisir : un litige de consommation avec un professionnel ? Un conseiller UFC Que choisir peut vous recevoir sur rendez-vous pour

examiner votre dossier un samedi matin en Mairie. ☎ 07.82.07.83.67 (entre 16 h et 19 h).

■ Permanence Info-énergie, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. 4^e mardi du mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes soit le 24/03 et le 26/05 - 1277 route des Crêtes. Sur rdv ☎ 04.37.48.25.90

Horaire marché

Les vendredis de 7 h 30 à 12 h 30, avenue de Brianne (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Naissances

(Seuls les enfants dont les parents ont donné leur consentement sont mentionnés)

Lyna RAPOUD née le 9 février

Achille POCHAT BARON né le 28 février

Elio FRASSON né le 9 mars

Ellie THINET née le 13 mars

Jyna CASALS née le 16 mars

Mariage

Sandra ROUX et Minh-Hiep HOANG mariés le 22 février

Décès

Marie Jeanne MURGIA ép. HARMELLE décédée le 15 février à Trévoux (91 ans)

René Auguste MARS décédé le 19 février à Gleizé (91 ans)

Joannès FREMILLON décédé le 27 février à Trévoux (95 ans)

Marie Marthe PAILLARD ép. PERCEVAL décédée le 28 février à Lyon 5^e (91 ans)

Audrey Marie-Noël JACQUET décédée le 1^{er} mars à Gleizé (35 ans)

Pierre ROLLAND décédé le 16 mars à Gleizé (81 ans)

Guy Maurice Antoine AUBERTEL décédé le 16 mars à Gleizé (86 ans)

Gabrielle Benoîte GIMARET ép. GEORGES décédée le 14 mars à Anse (90 ans)

Marie Juliette Valentine JACQUET ép. PACCOUD décédée le 20 mars à Anse (98 ans)

Solange Paulette Marie BURNIER ép. VUARCHEX décédée le 23 mars à Anse (91 ans)

Jacqueline Mireille BERNARD ép. INDELICATO décédée le 27 mars à Anse (92 ans)

Sonia BOTTOLLIER-LEMALLAZ épouse LAURENT décédée le 29 mars à Pierre-Bénite (44 ans)

Marie-Louise BABOLAT ép. BOACHON décédée à Trévoux le 30 mars (93 ans)

Jeannine Louise Eugénie BAUD ép. FONTANA décédée à le 6 avril à Pierre-Bénite (77 ans)

Yolande Michèle BOUTON ép. DIETSCH décédée à Anse le 18 avril (68 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Pascale Anthoine

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret

Tirage à 3300 exemplaires

Impression : Imprimerie Caladoise

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite